

Avant de remplir toutes ces tâches, une ambassade doit évidemment être organisée comme il convient et fonctionner efficacement. C'est là qu'intervient l'agent d'administration. Bien que le travail administratif soit essentiellement le même dans les missions que dans les bureaux de l'État au Canada, les problèmes à résoudre sont souvent de nature très différente. Il n'est guère d'édifices au Canada que l'on doive protéger contre les buffles qui viennent se gratter le dos contre les fondations!

LE PERSONNEL D'UNE AMBASSADE

Bien que ce soient les ambassadeurs et les hauts-commissaires qui voient le plus souvent leurs noms dans les journaux, ils ne pourraient accomplir efficacement leur tâche sans un personnel compétent et dévoué. Celui-ci comprend, outre les agents du service étranger et les agents des Affaires extérieures, des sténographes, des commis, des préposés aux communications, des gardiens, ainsi qu'un certain nombre de techniciens et spécialistes qui ont tous un rôle important à jouer. Tout ce personnel accepte de travailler n'importe où, à Ottawa comme à l'étranger. De fait, les employés du service étranger peuvent s'attendre à effectuer *au moins* la moitié de leur carrière en dehors du Canada (chaque période à l'étranger dure normalement de deux ans à trois ans et demi). Pour que ce personnel ne perde pas contact avec le pays, les périodes à l'étranger alternent avec des périodes à Ottawa. En plus du congé annuel régulier, les membres du service étranger bénéficient de généreux congés de rentrée qui leur permettent, ainsi qu'à leur famille, de passer quelque temps dans leur foyer au Canada après chaque séjour à l'étranger.

Être en service à l'étranger signifie évidemment y vivre. Or, pour être heureux dans des pays où le climat, la langue et le mode de vie diffèrent forcément de ceux du Canada, il faut posséder des qualités particulières de souplesse et d'adaptation. Pour celui qui aime le changement, une carrière de ce genre est des plus enrichissantes pour l'esprit; mais celui qui ne saurait être heureux sans tous les comforts de la vie canadienne ferait bien de ne pas entrer dans le service diplomatique.

La nature du travail peut varier d'un poste à un autre. La tâche d'une sténographe (sinon ses loisirs!) est à peu près la même à la Nouvelle-Delhi qu'à New York, mais le travail consulaire, administratif ou diplomatique des agents est très différent. Suivant l'importance du poste, en effet, l'agent du service étranger peut être appelé à toucher un peu à tout, ou peut avoir des fonctions politiques ou économiques limitées. Dans une même spécialité, le travail peut changer radicalement d'un poste à un autre. S'adapter avec succès à de nouvelles fonctions et à un nouveau milieu tous les deux ou trois ans nécessite de hautes qualités de souplesse et d'adaptation. Le service étranger n'est pas une carrière dans laquelle on devient esclave de la routine.

CONDITIONS DU SERVICE

Tous les membres du service étranger doivent consentir à être affectés à Ottawa ou n'importe où à l'étranger, au bon plaisir du ministère.

Les frais de déplacement d'un employé et de sa famille sont payés par le gouvernement et des indemnités généreuses sont versées à tous les employés en service hors du Canada, en compensation des dépenses supplémentaires qu'entraîne le séjour à l'étranger. Les agents du service étranger et les agents des Affaires extérieures touchent en outre des indemnités de représentation qui leur